



17e Festival international  
du documentaire de création  
La Rochelle - France

Du 07 au 12 novembre 2017  
Inscriptions :  
[www.docfilmdepot.com](http://www.docfilmdepot.com)

## **REGLEMENT COMPETITION INTERNATIONALE ET PRIX DES JEUNES**

### ***COMPETITION INTERNATIONALE***

Le Festival international du documentaire de création est une manifestation culturelle annuelle organisée par l'Association Escales Documentaires.

Le siège social de l'Association est situé :

13, rue de l'Aimable Nanette - 17000 La Rochelle - France

Tél : +33 (0)5 46 42 34 16

E-mail : [contact@escalesdocumentaires.org](mailto:contact@escalesdocumentaires.org) / Site : [www.escalesdocumentaires.org](http://www.escalesdocumentaires.org)

L'Association détermine les orientations du Festival. Elle a la responsabilité globale de l'admission, de la sélection et de la diffusion des films. Elle est également chargée de la constitution des jurys qui décernent les prix, seule ou en collaboration avec les financeurs des prix.

### **OBJECTIFS**

Le Festival Escales Documentaires de La Rochelle a pour principaux objectifs :

- de sensibiliser un large public au documentaire de création par la sélection d'œuvres audiovisuelles issues de tous les continents
- d'assurer la promotion du documentaire de création et de ses auteurs

### **1. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ne peuvent concourir que les œuvres ayant été terminées après le **1er juin 2016**.

- La durée des films n'est pas limitée

- Les films publicitaires, institutionnels, ou industriels ne sont pas admis
- Les films déjà soumis au comité de sélection ne peuvent pas se réinscrire, même avec une nouvelle version

## 2. INSCRIPTION

L'inscription se fait exclusivement sur la plateforme docfilmdepot ([www.docfilmdepot.com](http://www.docfilmdepot.com)).  
La date limite d'inscription des films est le **31 mai 2017**.

## 3. PARTICIPATION AU PRIX DES JEUNES

Voir ci-après les conditions de participation au Prix des Jeunes.

## 4. SELECTION

Les réalisateurs et producteurs seront personnellement avertis de la sélection (ou non-sélection) de leur film. En outre, la liste des films sélectionnés sera disponible sur le site Internet du Festival ([www.escalesdocumentaires.org](http://www.escalesdocumentaires.org)).

**Tout film sélectionné dans le programme ne pourra être retiré par le réalisateur, producteur ou distributeur dès lors qu'il a été sélectionné en compétition.**

## 5. EXPEDITION DES FILMS SELECTIONNES

Une copie de projection (Fichier numérique HD / Blu-ray / DVD) et une copie de secours (DVD ou Blu-Ray) devront être impérativement envoyées avant le **07 octobre 2017** au bureau du Festival :

Escales Documentaires - Anna Guillou  
13, rue de l'Amable Nanette - 17000 La Rochelle - France

Les copies des films sélectionnés seront retournées au plus tard le 3 décembre 2017. Une copie ayant servi à la sélection sera conservée dans les archives du Festival.

### *Transport et assurances*

Les frais d'envoi des copies sont à la charge des participants. Les frais de réexpédition sont à la charge du Festival. Les frais d'assurance entre la réception et le rendu des copies sont à la charge du Festival. En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, la responsabilité du Festival n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie. Nous recommandons fortement l'envoi avec accusé de réception pour l'expédition des supports informatiques légers (disques durs, clés USB...).

## 6. DROITS

Par l'acceptation du présent règlement, les producteurs des films diffusés lors du Festival certifient avoir respecté les règles prévues par le code de la propriété intellectuelle.

## 7. AUTORISATION DE PUBLICATION DES DONNEES

Les données et les photos fournies lors de l'inscription et/ou de la sélection seront utilisées dans divers supports promotionnels (programmes, catalogues, site Internet, réseaux sociaux) et seront susceptibles de faire l'objet de traductions, corrections ou modifications.

## 8. SOUS-TITRES

Une version française des documentaires participant au Festival sera préférée.

En l'absence de sous-titres français, le documentaire doit obligatoirement être accompagné du script complet en français, en anglais ou en espagnol.

## 9. INVITATION

Les réalisateurs ainsi que les membres de l'équipe des films sélectionnés bénéficieront d'un accès libre à toutes les manifestations du Festival du 07 au 12 novembre 2017.

Les réalisateurs des films en Compétition Internationale seront invités à représenter leur film au Festival. Le Festival prendra en charge l'hébergement et les repas inhérents à la date de projection ainsi que le transport correspondant à un A/R La Rochelle-Paris (base).

Le Festival facilitera le transport des réalisateurs ne résidant pas en France avec le concours des différentes institutions.

## 10. PRIX

### **Compétition Internationale**

*Grand Prix du Jury* : 2000 €, décerné par l'un de nos partenaires.

*Prix du Public* : 1000 €, décerné par l'un de nos partenaires.

## 11. AUTRES SECTIONS

Les films inscrits à la Compétition Internationale pourront être sélectionnés pour d'autres sections non compétitives faisant partie de la sélection officielle des Escales Documentaires : jeune public, escale du monde, thématique, etc.

## 12. DIFFUSIONS APRES FESTIVAL

Les producteurs s'engagent à autoriser une diffusion à valeur non commerciale et sans frais des films primés au Festival 2017.

Ces diffusions ont lieu dans le cadre des actions d'éducation à l'image menées par l'Association durant les 12 mois suivants. Ces projections font l'objet d'une entrée gratuite et dans au-moins trois villes ou communes de la Nouvelle-Aquitaine.

## 13. DIFFUSION TELEVISEE ET INTERNET

La participation au Festival implique l'autorisation de passage à l'antenne des télévisions françaises et étrangères et sur Internet d'extraits du film présenté (extraits limités à 10% de la durée totale du film). Des extraits du même type pourront également être utilisés dans le cadre de la promotion du Festival.

## 14. CIRCUIT PEDAGOGIQUE

Les participants au Festival acceptent le principe que leur film puisse être sélectionné pour une présentation, en partenariat avec le Réseau Canopé (Réseau de création d'accompagnement pédagogique) dans les établissements scolaires de la Région Nouvelle-Aquitaine.

## 15. ACQUISITION DES COPIES

L'Association pourra solliciter du producteur le droit d'acquérir une copie de tout film sélectionné aux Escales Documentaires de La Rochelle et en particulier du film primé. L'association s'engage expressément à en limiter l'usage à ses activités propres, strictement culturelles et non commerciales.

## 16. CAS NON PREVUS ET CONTESTATIONS

Le bureau de l'Association ou son représentant est chargé de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder des dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée.

**La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve de tous les termes de ce présent règlement.**

En cas de contestation sur ceux-ci, seul le texte français fait foi. En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du conseil des Tribunaux de La Rochelle, seulement après avoir épuisé les recours habituels par les voies amiables (conciliation, arbitrage, etc.).

## ***PRIX DES JEUNES***

Le comité de sélection de la Compétition Internationale proposera une présélection dans laquelle le comité de sélection du Prix des Jeunes choisira les documentaires participant à la Compétition du Prix des Jeunes.

Le règlement de la Compétition Internationale s'applique au Prix des Jeunes, à l'exception de l'article 10, remplacé par le suivant :

*Prix des Jeunes* : 1000 €, décerné par l'un de nos partenaires.